



Commission consultative des marchés

CR envoyé le 17 novembre 2020

Ordre du jour

1. Présentation
2. Bilan d'étape Covid
3. Places vacantes : orientations pour les marchés
4. Questions diverses



Bilan COVID-19

Point étapes confinement

- Le 15/03 : Fermeture des marchés
- Le 19/03 : Réouverture des marchés alimentaires dans des conditions particulières, avec des contraintes de plus en plus fortes :
 - Dans un premier temps des files d'attente sont créées avec un mètre entre chaque client (sans gêner le flux de circulation).
 - Ensuite, M le Préfet impose 5 commerçants / marché, 5 mètres entre chaque commerçant et 100 m entre chaque marché.
 - Mi-avril, sanctuarisation des marchés avec entrée et sortie contrôlées par des agents de sécurité
 - Obligation faite aux commerçants de servir les clients.
- Le 12/05 : Passage de 5 à 10 commerçants / marché.
- 2 juin : réouverture des marchés à l'ensemble des commerçants (3 mètres entre chaque commerçant).
- 9 juin : 1 mètre entre chaque étal.

Mesures d'accompagnement



Exonération

- Exonération 2^{ème} et 3^{ème} trimestres :
 - Abonnés
 - Journaliers
- Montant de l'exonération : 250 000€ environ

Piétonisation Ste Claire

- Dispositif sur Ste Claire
 - Piétonisation à partir de la rue Gaché , et tout le tour de la Hall, tous les jours de marchés à partir du déconfinement, puis seulement les samedis et dimanches en juillet
 - Présence d'un agent de sécurité à l'entrée de la Halle
 - Coût :
 - Initialement 1650 € par semaine pour la prestation complète (2 agents présents de 7h à 13h pour la fermeture de la rue et à l'entrée de la Hall)
 - Puis 1100 € par semaine pour la fermeture de la rue uniquement les week-ends et présence d'un agent de sécurité sur la Halle toute la semaine.
- Retours positifs des commerçants sur le dispositif de piétonisation le week-end.

Piétonisation Estacade

- Dispositif sur Estacade :
 - Piétonisation de la partie sud de l'avenue de Vizille les samedis et dimanches matins
 - Pas de possibilité d'installer les commerçants sur la rue de Vizille (trop de devers + circulation secours à maintenir)
 - Coût : 2 agents de sécurité de 5h à 14h = 1600 € par week-end
- Retour des commerçants :
 - La piétonisation de l'avenue de Vizille semble couteuse pour un résultat mitigé car les commerçants ne peuvent s'y installer et peu de piétons l'utilisent : La ville mènera une étude plus approfondie sur ce dispositif afin d'en faire le bilan et de trouver des améliorations.
 - Les commerçants demandent la mise en place de deux places de livraison pour la décharge et le dépose-minute en remplacement de places de stationnement existantes. La ville va étudier le sujet.

Marché EUROPOLE, marché HOCHE

MARCHES DUPLIQUES LES JOURS DE DEBALLAGE

Création d'emplacements supplémentaires pour pallier les 5 mètres obligatoires entre chaque étal :

- Europole:
 - création de 10 emplacements place Robert Shumman
 - Proposition de dédoubler le marché les mardis, mais pas retenu par les commerçants
- Hoche:
 - création de 10 emplacements face aux commerces sédentaires
 - journée supplémentaire les mercredis

Reprise des marchés après le confinement

- Depuis le confinement :
 - Maintien de l'écart d'un mètre entre les étals
 - Maintien du comptage des clients de la Halle
 - Maintien de la piétonisation uniquement les week-ends sur Estacade et Ste Claire (prolongé jusqu'à Noël)
- Port du masque obligatoire pour tous sur les marchés depuis le 26 août
- Port du masque élargi ensuite à tout le domaine public
- Affichage des règles sanitaires sur tous les marchés
- Création d'un visuel pour les commerçants



Orientations pour les places vacantes

Marché Estacade

ETAT DES LIEUX

- Marché tracteur pendant la période COVID

Emplacements vacants

- N°22 3ml Producteur légumes
- N°48 4ml Poulets rôtis
- N°52 6ml Olives
- N°54 6ml Produits malgaches

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

4 emplacements ouverts à l'abonnement

Proposition Commission : attribution à l'ancienneté

Marché Saint Bruno

ETAT DES LIEUX

- Marché affaibli en semaine qui monte en puissance en fin de semaine.
- Nombre de primeurs suffisant
- Besoin de renforcer la partie alimentaire : retrouver des producteurs et artisans

Emplacements vacants

- N°21 6 ml non alimentaire
- N°23 7 ml non alimentaire
- N°32 6 ml non alimentaire
- N°47 6 ml non alimentaire
- N°52 9 ml non alimentaire
- N°55 4 ml non alimentaire
- N°65 4 ml alimentaire
- N°67 7 ml non alimentaire
- N°72 5 ml non alimentaire
- N°73 5 ml non alimentaire

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

Proposition Commission :

- **N'ouvrir que 4 emplacements à l'abonnement pour préserver des places pour les journaliers : 3 non alimentaire, et 1 alimentaire**

**Pour l'alimentaire : maintien alimentaire.
Critère ancienneté.**

Pour les manufacturés : pas de priorité, choix à l'ancienneté

Marché Abbaye

ETAT DES LIEUX

- Marché affaibli en semaine qui monte en puissance en fin de semaine.
- Nombre de primeurs suffisant
- Besoin de renforcer la partie alimentaire : retrouver des producteurs et artisans (boucher ?)

Emplacements vacants

- | | |
|------------------------|------|
| • 5 places producteurs | 32ml |
| • 2 places de 3ml | 6ml |
| • 7 places de 4ml | 28ml |
| • 5 place de 5ml | 25ml |
| • 9 place de 6 ml | 54ml |
| • 4 place de 8 ml | 32ml |

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

Propositions Commission :

Pour les alimentaires :

- **Priorité au boucher**
- **Priorité aux producteurs**
- **Pas de nouveau primeur.**

Pour les non-alimentaires :

- **Pas de priorité produits, choix à l'ancienneté**

Marché Saint André

ETAT DES LIEUX

- Marché de producteurs

Emplacements vacants

- 11 places de 3ml 33ml
- 2 places de 2ml 4ml
- 1 place de 5ml 5ml

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

Propositions Commission (sur recommandations de quelques abonnés du marché) :

Priorité vin, bière, miel, champignons, fromages de chèvre.

Marché Villeneuve jeudi après-midi

ETAT DES LIEUX

- Marché très dynamique et équilibré
- Besoin de maintenir des places pour les commerçants journaliers
- Maintenir la distinction partie alimentaire/non alimentaire
- Compte-tenu de l'affluence , mise en place d'une liste de 10 personnes pour le tirage au sort qui tient compte de l'assiduité n-1, puis les commerçants enregistrés au service, puis les personnes titulaires des documents obligatoires mais n'ayant pas de dossiers au service.

Emplacements vacants

- | | | |
|--------|-----|-----------------|
| • N°4 | 4ml | Non alimentaire |
| • N°11 | 5ml | Non alimentaire |
| • N°12 | 4ml | Non alimentaire |
| • N°13 | 6ml | Non alimentaire |
| • N°36 | 4ml | Non alimentaire |
| • N°37 | 2ml | Non alimentaire |
| • N°39 | 4ml | Non alimentaire |

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

Ouverture de 4 emplacements à l'abonnement, pour préserver des places pour les journaliers

Non-alimentaire :

- Priorité : ancienneté

Alimentaire :

- Pas de nouveau primeur.

- Priorité au boucher , poissonnier, BOF

Halle Ste Claire

ETAT DES LIEUX

- Ouverture récente de l'espace restaurant

Emplacements vacants

- Case libérée par M. Arenas
- Case libérée par Mme Vissy

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

Propositions Commission :

- Case M. Arenas : ouverture d'un appel à candidature ouvert, sans priorité
- Case Mme Vissy : pas d'appel à candidature / étudier les possibilités d'utilisation de cette case (livraison, sites...)

**Vigilance sur la diffusion de l'information,
diffusion des annonces, voir le bon coin**

Victor Hugo

ETAT DES LIEUX

Emplacements vacants

- 4 emplacements vacants => à vérifier

ORIENTATIONS DONNEES PAR LA COMMISSION POUR L'ATTRIBUTION DES PLACES VACANTES

Propositions :

Ouvrir 2 abonnements.

**Critère : ancienneté + avoir été assidu
durant l'année**

**Vigilance sur présences tout au long de
l'année**

Questions diverses

- La signalétique des parkings de la ville est peu lisible :
 - Par exemple le parking « Lafayette » devait être renommé parking « Les Halles ». Un panneau a été installé puis retiré car positionné au mauvais endroit.
 - La ville fera un point général sur la dénomination et la signalisation des parkings de la ville.